FRC 4°. 31604

31604

COMPTE RENDU

A LA CONVENTION NATIONALE,

En exécution du décret du 21 nivôse, an 3,

Case FRC 13164

PAR SIBLOT, représentant du peuple,

De la dépense faite pendant les deux missions qu'il a remplies dans les départemens de la Seine-Inférieure et de l'Eure; la première, depuis le 7 pluviôse jusqu'au 17 floréal, et la seconde, depuis le 12 prairial jusqu'au 20 messidor:

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

COMPTE DE LA PREMIÉRE MISSION.

Recette.

REÇU à la trésorerie nationale, avant de partir, sur mandat des inspecteurs du palais national, quatre mille livres, ci . . . . . 4000 livres.

Reçu du receveur du district de Rouen quatre mille livres, ci 4000

Total de la recette, ... 8000 livres.

Dépense.

Frais de poste pour aller, parcourir les districts des deux départemens, et revenir, douze cents quarante-huit livres, ci	1248 liv.	» s.
Frais de secrétaire et de bureau, mille cinquante-deux livres quatorze sous, ci	1052	14
Racommodage de la voiture, cent cinq livres dix sous, ci	105	10
Dépense aux auberges, quatre mille quarante-six livres quatre sous, ci . .	4046	4
Secours donnés à divers indigens, cent vingt-une livres cinq sous, ci . .	121	5
Total de la dépense, ...	6573 liv.	13 s.
Différence de la dépense à la recette,	1426	7
Somme égale, ...	8000 liv.	

Il m'étoit resté une somme de quatorze cent vingt-six livres sept sous, que j'ai remise au bureau des inspecteurs du palais national, et qui, ajoutée au total de la dépense, forme celle de huit mille livres. Voyez la reconnoissance qui m'en a été donnée par le secrétaire Petitvienet, N°. I.

Il m'avoit été remis en outre une voiture pour faire mon voyage : la déclaration sous le N°. II atteste que je l'ai rendue.

COMPTE DE LA SECONDE MISSION.

Recette.

Reçu, avant de partir, à la trésorerie nationale, sur ma[illegible]ndat des inspecteurs du palais national, quatre mille liv[illegible]s, ci . . . . . 4000 livres.

Dépense.

Frais de poste, trois cent sept livres, ci	307 liv.	» s.
Frais de bureau et de secrétaires, six cent soixante-quatre livres dix sous, ci	664	10
Frais d'auberge, mille vingt-huit livres dix sous, ci	1028	10
Total de la dépense, ...	2000 liv.	
Différence de la dépense à la recette,	2000	
Somme égale, ...	4000 liv.	

Il m'est resté un excédant de deux mille livres; je l'ai remis au bureau des inspecteurs du palais national. Voyez, sous le N°. III, la décharge que m'en a donnée le secrétaire.

Il m'avoit été fourni de plus une voiture. La déclaration sous le N°. IV justifie que je l'ai remise après mon retour.

Je n'ai imposé aucune taxe, de quelle espèce que ce soit, dans les départemens de la Seine-Inférieure et de l'Eure, ni touché aucun don patriotique.

Fait à Paris, le 15 pluviôse, an 3 de la République française une et indivisible.

N°. I.

Convention nationale. Bureau des mandats.

Je soussigné, secrétaire-commis de la Convention nationale, au bureau des mandats, reconnois avoir reçu, au nom des commissaires inspecteurs de la Convention nationale, du citoyen Siblot, représentant du peuple dans les départemens de Seine-Inférieure et de l'Eure, la somme de 1426 liv. 7 sous, restant de celle prise pour les frais de cette commission. Paris, le 9 prairial, l'an 2 de la République une et indivisible.

Signé, PETITVIENET.

N°. II.

Paris, le 17 floréal, an 2 de la République une et indivisible.

Reçu à l'administration des voitures et selleries de la République, confiée à la surveillance du citoyen Trouville, une diligence numérotée 18, qui avoit été livrée le 7 pluviôse, an 2, au citoyen Siblot, représentant du peuple, avec une limonière et un filet. Bon pour décharge. A Paris, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Signé, VACQUERIE, *secrétaire de l'administration.*

N°. III.

Je soussigné, secrétaire-commis de la Convention nationale au bureau des mandats, reconnois avoir reçu du représentant du peuple Siblot, commissaire près les départemens de la Seine-Inférieure et de l'Eure, la somme de deux mille livres, restant de celle prise pour les frais de cette mission. Paris, le 26 messidor, l'an 2 de la République une et indivisible.

Signé, PETITVIENET.

N°. IV.

Paris, le 20 messidor, l'an 2 de la République une et indivisible.

Reçu à l'administration des voitures et selleries de la République, confiée à la surveillance du citoyen Trouville, une diligence qui avoit été livrée au citoyen Siblot, représentant du peuple, le 12 prairial dernier, avec un harnois et une clef. Bon pour décharge, à Paris, les mêmes jour et an que dessus.

Signé, VACQUERIE, *secrétaire de l'administration.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviôse, l'an III.